

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE SMT – REPARATION DE FOURREAUX POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE – 4 RUE DU LANGUEDOC ARRETE N° 2024/217		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 3 septembre 2024 de la société SMT sollicitant la Ville concernant des travaux pour la réparation de fourreaux concernant le déploiement de la fibre optique 4 rue du Languedoc à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société SMT est autorisée à procéder, à compter du 16 septembre 2024 et pour une durée de 15 jours, à des travaux pour la réparation de fourreaux concernant le déploiement de la fibre optique 4 rue du Languedoc à Ifs.
- Article 2 :** Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement sera interdit et la chaussée sera empiétée et ce rétrécissement sera prévenu par panneau. Un dévoiement piéton sera mis en place.
- Article 3 :** La société SMT est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SMT devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société SMT ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.]

Fait à Ifs, le 4 septembre 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LE GENEVEZ

